

## PROCÉDURE DE CONTRÔLE ANNUEL

Le bon fonctionnement de E-PREDICT peut être contrôlé annuellement grâce à un testeur fourni par HDSN **uniquement durant les 30 premières minutes de fonctionnement après chaque redémarrage → alarme de test.**

Il est important de n'utiliser que le testeur fourni par HDSN pour tester E-PREDICT.

**HDSN décline toute responsabilité si des tests sont réalisés avec des produits non validés par HDSN.**

### PROCÉDURE

La procédure de test est la suivante :



1. Redémarrez E-PREDICT (couper et remettre l'alimentation). Vérifier que la led s'allume vert fixe ou clignotant.
2. Positionnez votre testeur (**à la verticale, sortie vers le haut**) **à 10 cm sous l'entrée d'air** du E-PREDICT (voir ci-contre).
3. Vaporisez le brouillard pendant **une seconde** en veillant à ce que le flux soit bien dirigé vers l'entrée d'air de E-PREDICT.
4. Contrôlez visuellement que le brouillard atteint correctement l'orifice du ventilateur de E-PREDICT.
5. Répéter l'opération **6 fois** en espaçant les injections de **10 secondes** (12 secondes au maximum).
6. Vérifiez que le voyant change d'état au maximum **30 secondes** après la fin du test.
7. Vérifiez la bonne réception de l'alarme **dans les 5 minutes** suivant le test sur le système de supervision ou sur l'alarme sonore/visuelle.

### RÉSULTATS

Si la LED du E-PREDICT correspond aux états décrits dans la procédure, le contrôle annuel est considéré comme validé. La LED et le contact sec de E-PREDICT doivent changer d'état à la fin du test. Ce type de test doit être effectué lors de l'installation et périodiquement par la suite. L'objectif principal est de s'assurer que les alarmes de l'E-PREDICT sont correctement affichées sur le système de supervision.